

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00452
Numéro SIREN : 911 489 318
Nom ou dénomination : 3F AMJ HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2022 sous le numéro de dépôt 6858

Henry Expertises et Conseils

▪ Expert-Comptable ▪ Commissaire aux comptes

3, rue de Vic
54000 NANCY

☎ 03.83.35.24.35 - 03.83.35.60.28

☎ 03.83.37.62.51

@ sas-sonég@sas-sonég.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**SUR L'APPORT EN NATURE DES PARTS SOCIALES
DE L'ARC D'OR – YAY KUYUMCULUK
PAR MESSIEURS MATHIEU BULBUL, AHMET HORUZ ET JACQUES ROSSIGNOL
A LA SAS 3F AMJ HOLDING**

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission de Commissariat aux Apports qui nous a été confiée par décision unanime des associés de la SAS 3F AMJ HOLDING en date du 22 Juillet 2022 concernant la valorisation de l'apport des titres de la société L'ARC D'OR – YAY KUYUMCULUK à effectuer par Messieurs Mathieu BULBUL, Ahmet HORUZ et Jacques ROSSIGNOL au profit de la SAS 3F AMJ HOLDING, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-8 du Code de Commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports faits par Messieurs Mathieu BULBUL, Ahmet HORUZ et Jacques ROSSIGNOL n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieures à sa date de signature.



Nous vous prions de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion de présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1-1 Contexte de l'opération

Le présent apport de droits sociaux envisagé par Messieurs Mathieu BULBUL, Ahmet HORUZ et Jacques ROSSIGNOL, à la société SAS 3F AMJ HOLDING, s'inscrit dans le cadre de la restructuration des participations de Messieurs Mathieu BULBUL, Ahmet HORUZ et Jacques ROSSIGNOL.

1-2 Présentation des parties et intérêts en présence

1-2-1. Les apporteurs

Les trois apporteurs apportent chacun l'intégralité des parts sociales détenues dans la société L'ARC D'OR – YAY KUYUMCULUK, société à responsabilité limitée au capital de 6.000 euros dont le siège se situe 105 Rue Saint-Dizier, 5400 NANCY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 877 846 402.

Monsieur Mathieu BULBUL apporte 2.000 parts sociales

Monsieur Ahmet HORUZ apporte 2.000 parts sociales

Monsieur Jacques ROSSIGNOL apporte 2.000 parts sociales

1-2-2. Société bénéficiaire

La SAS 3F AMJ HOLDING, Société par actions simplifiée enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 911 489 318 qui a pour objet en France et à l'étranger :

- La prise de participations dans toutes sociétés, la gestion des participations, toutes opérations financières, gestion de trésorerie, prêts à ces sociétés,
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
 - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
 - La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
 - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.



Son siège social est fixé 101 Route Nationale, BELLEVILLE (54940).

Son capital social est de 333 000 euros divisé en 333 000 actions de 1 euro.

1-3 Description des apports

Monsieur Mathieu BULBUL apporte à la SAS 3F AMJ HOLDING, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, 2.000 parts sociales qu'il détient dans la société L'ARC D'OR – YAY KUYUMCULUK.

Monsieur Ahmet HORUZ apporte à la SAS 3F AMJ HOLDING, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, 2.000 parts sociales qu'il détient dans la société L'ARC D'OR – YAY KUYUMCULUK.

Monsieur Jacques ROSSIGNOL apporte à la SAS 3F AMJ HOLDING, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, 2.000 parts sociales qu'il détient dans la société L'ARC D'OR – YAY KUYUMCULUK.

La valeur totale des actions de la société L'ARC D'OR – YAY KUYUMCULUK retenue est de 33 000 euros.

Ces valeurs ont été déterminées au moyen d'un rapport d'estimation utilisant plusieurs méthodes de valorisation des sociétés. La valorisation patrimoniale est retenue pour ces deux évaluations.

1-4 Rémunération des apports

En contrepartie des apports évalués à un montant total de 33 000 euros, il sera créé dans la société bénéficiaire, la société 3F AMJ HOLDING, 33 000 actions de 1 euro.

Ces actions seront émises et libérées par ladite société au jour de la réalisation de l'augmentation de son capital social.

2. DILIGENCE ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, conformément aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission pour vérifier la réalité des biens apportés et la valeur attachée à ces apports.

Ces diligences ont consisté à :

- contrôler la réalité des apports,
- contrôler la valeur des actions et la correcte application des méthodes retenues,
- vérifier l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports jusqu'à ce jour.



Pour ce faire nous avons :

- échangé par téléphone avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- consulté les documents juridiques et financiers de la société L'ARC D'OR – YAY KUYUMCULUK mis à notre disposition ;
- analysé les états financiers au 31 Mars 2021 et 31 Mars 2022, de la société L'ARC D'OR – YAY KUYUMCULUK.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que, compte tenu des observations précédemment formulées, la valeur des apports s'élevant à 33 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que le montant de l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

**Fait à Nancy,
Le 30 août 2022**



Geoffrey HENRY
Commissaire aux apports

